

Rassemblement de la Ire division

Autor(en): **Ceresole / Guimps, de**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft 20

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335068>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tance et de la tête à la queue, doit lui donner des nouvelles exactes sur l'ennemi qu'il veut attendre.

Ce rôle, la cavalerie française n'a pas su le pratiquer pendant toute la campagne de 1870-71.

Dès l'entrée en action du 11^e corps allemand, le maréchal paraît avoir perdu tout sang-froid,

Il n'avait qu'une seule chose à faire, c'était d'organiser sa retraite immédiatement dans la direction des Vosges, et il avait de très belles positions intermédiaires pour cela jusqu'à *Zinswiller*, par *Reichshoffen* et *Gunebrechtshofen*, par *Gundershoffen*, tous deux à 10 kilomètres de *Fröschwiller*.

Les Allemands qui, eux aussi, avaient besoin de se rallier, ne l'auraient pas poursuivi plus loin pour le premier jour et le lendemain il atteignait les Vosges (10 km.), où il pouvait arrêter l'ennemi et recevoir des renforts.

La retraite devant un ennemi de force double eût été loin d'être honteuse.

Le maréchal s'est battu en brave, mais non point en homme de tête.

X. X.

RASSEMBLEMENT DE LA I^{re} DIVISION

ORDRE DE DIVISION N^o 10. — *Manœuvre-école à simple action du 17 septembre 1879.*

But de la manœuvre.

Faire arriver les corps, à l'heure exacte, au rendez-vous de la Division.

Réunir la division en formation de rassemblement.

Passer de la formation de rassemblement à la formation de marche.

Passer de la formation de marche à la formation de combat.

Développement du combat et attaque générale.

Poursuivre l'ennemi avec la brigade de réserve et reformer en réserve la brigade qui a combattu la première.

Veiller à ce que tous les mouvements soient exécutés avec calme et dans le plus grand ordre.

*Exécution*¹.

1^{er} *Mouvement.* — La Division est massée à 8 heures du matin, au nord de *Vuarrens*, la gauche appuyée à la route de *Pailly* à *Vuarrens*, front contre *Vuarrens*.

Le croquis ci-après indique la formation de rassemblement.

Le commandant de la Division l'inspecte rapidement.

Les voitures du train de ligne resteront dans les cantonnements, sauf les demi-caissons des bataillons, qui arriveront en ligne avec le parc.

2^e *Mouvement.* — *L'ennemi est censé occuper Villars-le-Terroir.*

L'escadron N^o 1 part pour *En Plan*, le *Grand-Buron*, *Penthéraz* et va assurer le flanc droit à *Goumcœns-la-Ville*.

L'escadron N^o 2 se déploie en éclaireurs *En Plan* contre *Villars-le-Terroir* et s'arrête en présence des tirailleurs ennemis, à les *Bioles*, au nord de *Villars-le-Terroir*.

¹ Toutes les indications topographiques données dans les ordres de Division se rapportent à la carte à 1/50,000, à moins que la carte à 1/25 000 ne soit expressément mentionnée.

L'escadron N° 3 part pour Fey et s'avance sur la route de Fey à Grange-Jeannin pour assurer le flanc gauche.

Les trois escadrons sont censés suivis par des soutiens d'infanterie (bataillons de carabiniers et 98^e.)

La Division se met en marche dans l'ordre suivant :

Avant-garde (colonel de Guimps.)

Régiment d'infanterie N° 1 avec ses demi-caissons.

Régiment d'artillerie N° 1.

Ambulance N° 2.

Gros.

Régiment d'infanterie N° 2 avec ses demi-caissons.

Régiment d'artillerie N° 2.

Régiment d'artillerie N° 3.

Brigade d'infanterie N° 2 suivie de ses demi-caissons.

Ambulances N°s 4 et 5.

Le parc de division reste provisoirement à Vuarrens.

Arrivé En Plan, le régiment d'avant-garde apprend par la cavalerie que Villars-le-Terroir est occupé par l'ennemi, supposé fort d'environ un régiment d'infanterie avec armes spéciales. Par contre, tous les rapports de la cavalerie indiquent que le Grand-Bois n'est pas occupé.

La cavalerie de Goumœns-la-Ville signale des colonnes ennemies près de la Tuilerie, au sud-est de Goumœns-la-Ville.

Le régiment d'avant-garde se déploie en avant, en colonnes de bataillon. — Bataillon N° 1, direction sur le clocher de Villars-le-Terroir; bataillon N° 2, à l'Est de la grande route; bataillon N° 3, en réserve.

Les bataillons N°s 1 et 2 déploient en avant, en colonnes de compagnies; ensuite, 1^{re} ligne en tirailleurs.

Les tirailleurs avancent sans aucun arrêt jusqu'à les Bioles, où ils sont censés recevoir les premiers coups de feu.

On sonne : Halte ! Feu !

Le feu dure 15 minutes, 2 cartouches par homme. Les soutiens doublent et donnent deux salves.

Pendant ce temps, l'escadron N° 2 a démasqué le front et s'est placé entre le bataillon N° 1 et le Grand-Bois.

Le régiment N° 2 a pris la formation de rassemblement de marche à l'Ouest de la route, entre en Plan et les Bioles.

La brigade N° 2 se masse en formation de rassemblement par ailes (régiments accolés) à l'Ouest de la route, près de En Plan.

L'artillerie a pris position à l'Est de la route et a ouvert le feu (1 coup par pièce) contre Villars-le-Terroir.

On sonne : En avant !

3^e *Mouvement.* — Le bataillon N° 1 avance jusqu'à environ 300 m. de la lisière Nord de Villars-le-Terroir, soit jusqu'à la cote 670,3 sur la carte à $\frac{1}{30000}$, ou « en Fontanettaz » sur la carte à $\frac{1}{25000}$.

Le bataillon N° 2 avance en s'alignant sur le N° 1.

Le bataillon N° 3 suit le mouvement.

Le régiment N° 2 fait colonne demi-à droite, se déploie en avant, en colonnes de bataillon (bataillons 4 et 5 en 1^{re} ligne), puis en colonne de compagnie et en tirailleurs et va prolonger l'aile droite, entre l'aile droite du bataillon N° 1 et le Grand-Bois.

Le bataillon n° 6 envoie sa 1^{re} compagnie dans le Grand-Bois pour le fouiller et s'établir ensuite à la lisière Sud, sur la route de Villars-le-Terroir à Goumœns-la-Ville.

L'escadron n° 2 passe en arrière du régiment d'infanterie n° 2 et se rallie.

La brigade n° 2 s'avance en ordre serré jusqu'à Mordagnon.

L'artillerie s'avance sur la grande route de Vuarrens à Villars-le-Terroir.

On sonne : Feu !

Les tirailleurs de la 1^{re} ligne commencent le feu. Les soutiens entrent en ligne et donnent des feux de salves.

Les compagnies de seconde ligne s'avancent en colonnes par pelotons, après avoir mis la baïonnette.

Au moment où elles arrivent à la hauteur de la 1^{re} ligne, les tirailleurs mettent la baïonnette au canon et terminent leurs cartouches feu de vitesse.

Quand la première brigade reçoit du divisionnaire l'ordre : « Tout le monde à l'attaque ! » Tous les tirailleurs et les troupes en ordre serré prennent le pas gymnastique cadensé jusqu'à la lisière Nord de Villars-le-Terroir, traversent Villars-le-Terroir et font halte à la lisière Sud.

Les compagnies en ordre serré se déploient en tirailleurs, appuyant leur droite à Champ-des-Pierres et leur gauche à la Grange-Jéannin, et ouvrent le feu (5 coups).

Les compagnies qui étaient auparavant en tirailleurs se rallient en colonnes par pelotons à 100^m environ derrière la ligne de feu.

Les bataillons de réserve se rapprochent à 100^m derrière les compagnies de 2^e ligne.

Pendant l'attaque à la baïonnette, l'escadron n° 2 s'est avancé le long de la lisière Sud-Est de Le Grand-Bois et fait une charge à fond par Champ-des-Pierres, en prenant sa direction sur le château de St-Barthélemy ; il se retire ensuite entre Mas-de-Joux et l'angle Sud du Grand-Bois.

4^e Mouvement. — L'ennemi a évacué Villars-le-Terroir ; il se retire sur St-Barthélemy et Oulens.

Le divisionnaire, qui a donné pendant le 3^e mouvement, l'ordre à la 2^e brigade d'avancer en ordre serré le long de la lisière S.-E. du Grand-Bois, la fait développer en formation de combat par ailes (régiments accolés) : 3^e régiment, direction sur Oulens ; 4^e régiment, direction sur St-Barthélemy. Chaque régiment a deux bataillons en 1^{re} ligne et un bataillon en réserve.

Il ordonne au commandant de la 1^{re} brigade de rallier sa brigade à Mas-le-Joux, front contre Oulens et de former la réserve générale.

L'artillerie se met en batterie près de Champ-des-Pierres et au Sud du Grand-Bois (position sur le Méley).

On sonne : Feu !

Dans chaque bataillon de 1^{re} ligne on avance par ailes et on ouvre le feu.

L'artillerie tire deux coups par pièce contre les colonnes d'infanterie ennemie.

Pendant le feu, l'escadron n° 2 rejoint l'escadron n° 1 à Goumœns-la-Ville. L'escadron n° 3 passe le Talent près d'Echallens et s'avance en éclaireurs jusqu'à la cote 601,4 sur la route d'Echallens à St-Barthélemy.

Les ambulances s'établissent normalement.

Le parc de division s'avance jusqu'en Plan et établit des relais de demi-caissons aux Bioles pour ravitailler la 1^{re} brigade.

Au moment où la droite des tirailleurs arrive à Éclagnens et leur gauche au bois du Mont, [V. la carte à $\frac{1}{25000}$] on sonne :

1^{re} division, ralliement ! — Officiers, à l'ordre !

Toutes les unités tactiques restent en place et se reforment en ordre serré.

Les chefs d'unités remettent le commandement à l'officier le plus ancien et arrivent à Champ des Pierres, cote 634,4, pour la critique de la manœuvre.

On fait former les faisceaux, poser les sacs et on donne un repos sur place.

Après la critique, les chefs d'unités retournent à leur corps, font part à leurs subordonnés des remarques qui les concernent et emmènent la troupe dans ses cantonnements.

Munitions.

Bataillons, 5 cartouches par homme.

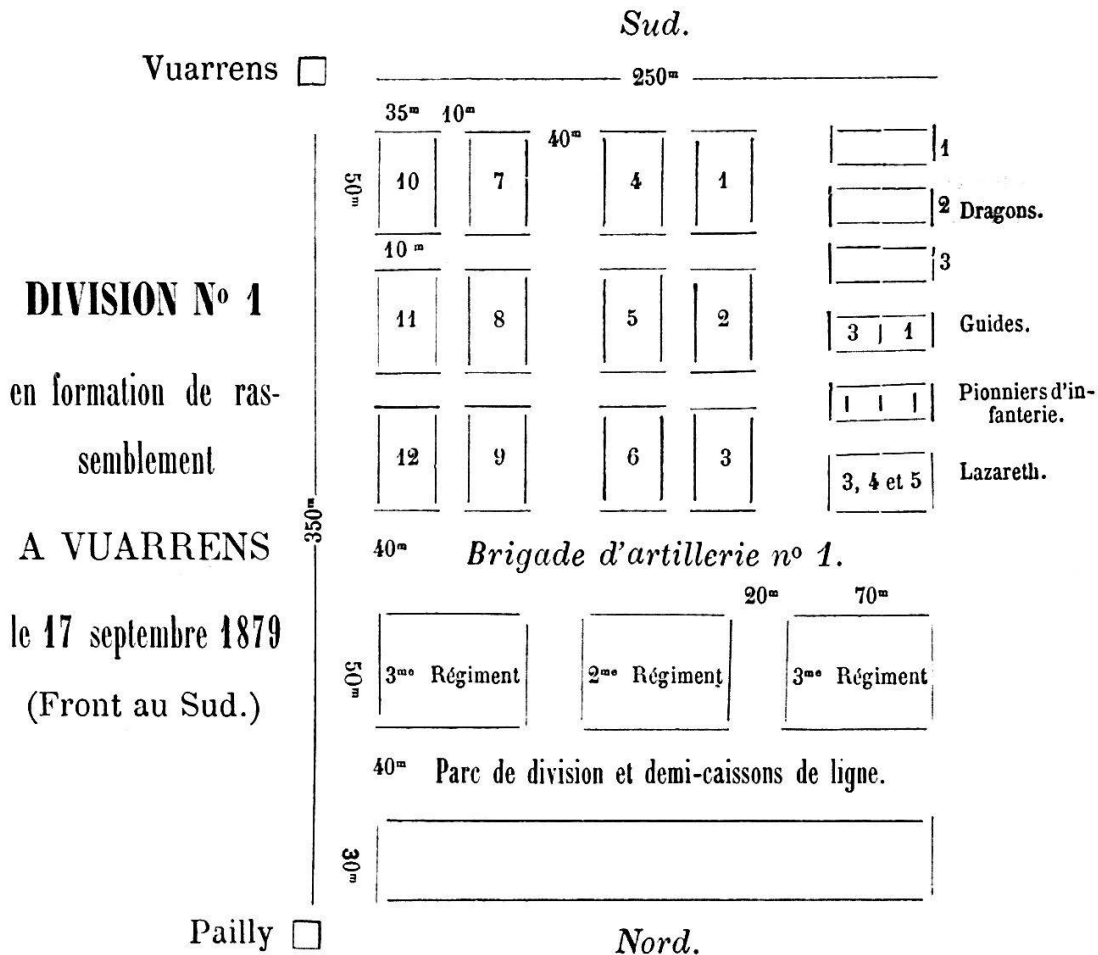
Artillerie, 3 coups par pièce.

Dragons, 5 cartouches par homme, pour simuler des escarmouches pendant l'action.

Pendant la journée du 17, le corps Ouest continue ses travaux de fortification sur la Venoge.

Le présent ordre de division sera transmis par la voie du service à tous les officiers de la Division faisant partie du corps de l'Est.

Lausanne, septembre 1879.



ORDRE DE DIVISION N^o 11. — *Convenances militaires, honneurs.*

Le commandant de la Division, tout en reconnaissant qu'il est difficile d'obtenir, dès le jour d'entrée, une discipline correcte relativement aux convenances militaires et aux honneurs, a constaté que la tenue des hommes appelés au service a laissé beaucoup à désirer à cet égard, surtout celle des soldats voyageant isolément.

En conséquence, et afin que la troupe se présente convenablement dès le commencement des cours préparatoires, il ordonne ce qui suit :

Les officiers et les sous-officiers veilleront d'une manière rigoureuse à ce que les honneurs (salut militaire) soient rendus, en service et hors de service, conformément aux prescriptions réglementaires.

Ces honneurs seront rendus aux officiers étrangers comme à ceux de l'armée suisse.

Toutes les infractions à cet ordre devront être immédiatement et sévèrement punies.

Les capitaines des compagnies d'infanterie doivent donner eux-mêmes, ou faire donner par un officier qu'ils auront désigné, une théorie sur les convenances militaires (voir Ordre de division n^o 3, service intérieur).

Ils sont rendus personnellement responsables de la marche de cette branche du service. Les commandants de brigade, de régiment et de bataillon y veilleront chacun pour ce qui le concerne.

En même temps, le commandant de la Division ordonne à tous les officiers supérieurs et aux commandants d'unités tactiques de tenir la main, avec sévérité, à la bonne tenue des troupes qu'ils commandent. Ils s'assureront si cette tenue est conforme aux ordres du jour. Ils exigeront que leurs subordonnés soient équipés à l'ordonnance et feront rapport sur les irrégularités qu'ils constateront.

Le présent ordre sera transmis par la voie du service aux officiers de tous les états-majors et aux commandants de compagnie ; il sera lu à toutes les troupes de la Division.

Lausanne, le 5 septembre 1879.

ORDRE DE DIVISION N^o 13. — *Service des subsistances par la Compagnie d'administration pendant les manœuvres de Division.*

Pour assurer le service et la distribution des subsistances, pendant les exercices concentrés, du 17 au 21 septembre, il sera détaché, auprès de la compagnie d'administration, à Echallens, dès le 13 septembre, 51 soldats pris dans les bataillons d'infanterie pour servir comme conducteurs des chars d'approvisionnements de la compagnie d'administration, magasiniers et aides.

Ces détachés seront choisis parmi les soldats qui occupent, dans la vie civile, les fonctions de boulangers, bouchers, commis de magasins, menuisiers, charrons, maréchaux, tonneliers, etc., et seront occupés comme suit :

1^o *Conducteurs de convoi d'Echallens au lieu de distribution.* — Un conducteur pour chaque unité tactique (bataillon, batterie, etc.) sera muni à Echallens de l'ordre de fourniture que chaque quartier-maitre ou officier comptable aura envoyé 48 heures à l'avance, par la poste, au chef de la compagnie d'administration, à Echallens. Ce conducteur reçoit les bons réglementaires (de couleurs différentes suivant l'espèce de subsistance), des quartiers-maitres et les remet à l'officier de la compagnie d'administration qui tient le contrôle des distributions et

accompagne la colonne de vivres. 34 conducteurs seront désignés par le chef de la compagnie d'administration pour ce service. Ces conducteurs ne feront donc que le trajet entre Echallens et les points de distributions où ont lieu les transbordements.

2° *Magasiniers*. — Pour le service des magasins et le chargement des subsistances à Echallens, il sera employé 14 soldats répartis, suivant les besoins, pour les chargements de viande, pain, foin, avoine, fromage et vin, destinés aux différents corps.

3° *Fourriers*. — Trois soldats, pris parmi des employés de maisons de commerce, seront adjoints aux deux sections de la compagnie d'administration pour faire le service de fourriers, en lieu et place des fourriers manquants.

Ces 51 soldats, détachés en subsistance auprès de la compagnie d'administration, dès le 13 au matin, sont pris dans les bataillons d'infanterie, conformément au tableau ci-après :

Bataillon N°	Bouchers	Boulangers	Tonneliers	Employés de commerce	Charrons	Maréchaux	Selliers	Menusiers	Charpentiers	Total des hommes détachés par bataillon
1	1	1	1	—	1	—	—	—	—	4
2	—	2	—	1	—	—	—	1	—	4
3	—	1	—	1	—	1	1	—	—	4
4	1	2	—	1	—	—	—	—	—	4
5	—	1	1	1	—	—	—	1	—	4
6	1	2	—	1	—	—	—	—	—	4
7	1	2	—	1	—	—	—	—	—	4
8	1	1	—	1	—	—	—	—	1	4
9	1	1	—	1	—	—	—	—	1	4
10	1	1	—	2	—	—	—	—	—	4
11	1	1	1	1	—	—	—	—	—	4
12	1	—	—	—	—	—	—	1	—	2
98	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2
Carabiniers	—	1	—	1	—	—	—	—	1	3
TOTAL	9	18	3	12	1	1	1	3	3	51

Distributions.

Pour les dislocations prévues dans l'ordre de Division n° 4, soit les 16, 17 et 18 septembre, il sera établi trois colonnes de vivres, qui se trouveront, à 2 heures après-midi, chaque jour, comme suit :

1^{re} colonne à *Vuarrens*, pour les troupes cantonnées à *Vuarrens*, *Es-sertines*, *Corcelles-sur-Chavornay*, *Orzens*, *Oppens*, *Pailly*, *Rueyres* et *Bercher*.

2^{me} colonne à *Sullens* pour les troupes cantonnées à *Penthalaz*, *Aclens*, *Sullens*, *Boussens*, *Mex*, *Vufflens-la-Ville*, *Penthaz*, *Bournens*, *Vullierens* et *Gollion*.

3^{me} colonne, à *Echallens*, pour les troupes cantonnées à *Echallens*, *St-Barthelémy*, *Goumoëns-la-Ville*, *Fey*, *Villars-le-Terroir*, *Sugnens*, *Penthéréaz*, *Poliez-le-Grand*, *Bottens*, *Poliez-Pittet*, *Eclagnens* et *Oulens*.

Les chars d'approvisionnement des unités tactiques devront se trouver au lieu de destination indiqué ci-dessus, prêts à recevoir leur chargement, à 2 heures précises du soir, et repartir immédiatement pour leurs cantonnements. Les heures de départ des places de distribution et celles d'arrivée aux cantonnements devront être inscrites sur l'ordre de fourniture, qui rentre ainsi à son point de départ.

Un ordre ultérieur indiquera les lieux et heures de distribution pour les jours suivants.

La première distribution par la compagnie d'administration aura lieu le 15 septembre, à 2 heures, pour la journée du 17.

Le présent ordre de Division sera communiqué par la voie du service aux officiers de tous les états-majors et officiers de troupes jusqu'au grade de capitaine inclusivement. Il en sera remis deux exemplaires à chaque chef de compagnie, l'un pour lui, l'autre pour le fourrier de sa compagnie. Vu l'urgence, il est adressé directement à tous les quartiers-maitres et officiers comptables des unités tactiques.

Lausanne, le 10 septembre 1879.

Le Commandant de la 1^{re} Division, CERESOLE.

1^{re} BRIGADE D'INFANTERIE. — ORDRE DE BRIGADE N^o 3.

Dispositions pour les manœuvres de la 1^{re} brigade d'infanterie,

le 15 septembre 1879.

I. Supposition générale.

La 1^{re} brigade d'infanterie a été détachée et occupe Yverdon, Pomy et les villages environnants (Cronay, Cuarny, etc.). L'ennemi supposé d'une force à peu près égale s'avance sur les routes de Vuarrens à Pomy. Dans ces conditions, le commandant de la 1^{re} brigade reçoit l'ordre d'attaquer le corps ennemi en s'efforçant de le repousser sur le plateau compris entre le cours du Buron et la plaine de l'Orbe. La direction générale de la ligne de retraite de la brigade sera Payerne.

La 1^{re} brigade se concentre sur le plateau de Pomy ; un bataillon du 2^e régiment a occupé les positions d'avant-postes au bord du ruisseau de la Charmille et jusqu'à la lisière du bois contre Ursins. Des patrouilles envoyées par le corps de sûreté ont fait connaître qu'Ursins est occupé par l'ennemi, mais que Valeyres-sous-Ursins est dégarni de troupes. Le 14 septembre au soir le commandant de la 1^{re} brigade prend ses dispositions pour attaquer le lendemain.

II. Idée spéciale.

1^{er} mouvement. — La brigade se réunit le 15 septembre, à 9 heures du matin, en arrière du village de Pomy, faisant front sur la route de Cuarny ; elle prend la formation du rassemblement sur deux lignes. Le 2^e régiment est en première ligne et son premier bataillon va occuper les positions d'avant-postes ci-dessus indiqués ; le 1^{er} régiment se place en seconde ligne. Le train de combat est réuni en arrière.

NOTA. — [Le 3^e bataillon devant arriver le matin de Method-Champvent, 12 kil., il a paru préférable de le ménager en plaçant le 1^{er} régiment en seconde ligne].

Le 2^e régiment reçoit l'ordre d'avancer ; il passe à la formation de marche et traverse Pomy ; le 3^e bataillon prend ensuite la formation de combat à la gauche du 4^e bataillon, qui a pour point de direction le clocher d'Ursins ; le 3^e bataillon demeure en réserve.

Les 4^e et 5^e bataillons attaquent Ursins où l'ennemi se défend vigoureusement ; le 6^e bataillon est obligé d'entrer en action et va renforcer l'aile gauche de notre ligne en occupant les hauteurs à l'est du village.

Le mouvement s'exécute ; dans chaque bataillon les réserves avancent et font des feux de salve. Pendant ce temps le 1^{er} régiment s'est formé en colonnes de bataillons, puis en colonnes de compagnies et s'est avancé jusqu'au bois. -- L'échelon de munitions est resté en arrière de Pomy, à côté de la route de Cuarny.

Attaque générale d'Ursins ; le 3^e bataillon occupe la route d'Orzens ; tout le régiment traverse le village, prend position aux Poays (cote 663) en ralliant les tirailleurs et les soutiens ; il achève de brûler ses cartouches. L'ennemi se retire dans la direction d'Essertines.

Halte et repos. — L'échelon de munition reçoit l'ordre de réapprovisionner le 2^e régiment, et procède conformément au § VII de l'instruction sur le remplacement des munitions. L'opération faite, il reste au nord d'Ursins, à la sortie du village.

2^e mouvement. — Pendant l'attaque d'Ursins le 1^{er} régiment s'est avancé, a traversé le bois et s'est formé en colonnes de compagnies. Le commandant de la brigade lui ordonne de relever le 2^e régiment en prenant position à sa gauche. Les bataillons 1 et 2 s'avancent contre le grand bois d'Essertines et le traversent dans la direction de Publoz ; le bataillon 3 forme la réserve. L'ennemi voulant gagner la route de Vuarrens, le 3^e bataillon reçoit l'ordre d'entrer en ligne et d'appuyer à gauche jusqu'à la croisée de chemins à la cote 665, pour menacer la ligne de retraite de l'ennemi sur Vuarrens. Le bataillon de droite prend pour point de direction Essertines ; Nonfoux et les hauteurs à l'Ouest sont occupées sans grande résistance.

Le 2^e régiment a suivi le mouvement et traversé le bois d'Essertines en colonnes de compagnies. L'échelon de munitions est arrivé se placer à l'angle nord du grand bois à côté du chemin d'Ursins à Nonfoux.

Le 1^{er} régiment a continué le combat en faisant arriver ses soutiens et en exécutant des feux de salves ; mais, avant de procéder à une attaque générale, le commandant juge nécessaire de faire compléter les munitions sans interrompre le feu ; conformément au § VI de l'instruction sur le remplacement des munitions, les commandants d'unités tactiques s'adressent au chef de l'échelon du régiment et envoient à la rencontre des demi-caissons les hommes chargés de rapporter et distribuer les munitions.

Le remplacement opéré, attaque générale contre Essertines ; le village est enlevé par le 1^{er} régiment, qui va se rallier sur les hauteurs dominant la rive droite du Buron. L'ennemi est supposé avoir traversé la rivière et aller se reformer à l'abri du bois de Suchy.

Fin des manœuvres. — Haltes et repos. — Réunion des commandants d'unités tactiques et de leurs adjudants auprès du commandant de brigade. Critique de la manœuvre. — Rentrée des troupes dans leurs cantonnements respectifs.

III. Prescriptions générales.

La manœuvre devant commencer à 9 heures précises, les commandants d'unités tactiques prendront leurs mesures pour arriver sur la place de rassemblement dès 8 heures, afin de laisser à la troupe un repos suffisant.

Chaque bataillon se fera suivre de son *train de combat* et détachera deux garde-voitures (le train de combat comprend : le demi-caisson et le fourgon).

On ne laissera aux cantonnements que les hommes de cuisine et des plantons au lieu de garde de police, à l'exception des 3^e et 6^e bataillons, qui, devant occuper dans la soirée du 15 septembre de nouveaux cantonnements, emmèneront tout leur personnel et toutes leurs voitures. Le

bataillon n° 3 ira occuper des cantonnements à Orzens et Oppens et le 6^e bataillon à Pailly.

Les hommes prendront dans leur sac de quoi manger en route.

Tenue : *capote*.

Munitions : chaque homme recevra 10 cartouches d'exercice.

Yverdon, le 5 septembre 1879.

Le Commandant de la 1^{re} brigade d'infanterie,
(Signé) DE GUIMPS, col.-brigadier.

En réponse à la lettre de M. le colonel fédéral de Mandrot publiée dans notre avant-dernier numéro, un officier supérieur nous écrit les lignes ci-après, dont nous partageons complètement les conclusions :

« Vous avez publié dans votre dernier numéro une lettre dans laquelle un officier exprime son étonnement et ses regrets de ce que le Département militaire a interdit aux officiers ne faisant pas partie de la 1^{re} Division d'assister *en uniforme* aux manœuvres.

Cette mesure, ordonnée par l'autorité militaire supérieure, est motivée par les inconvénients que la présence d'officiers circulant en uniforme sur le terrain des manœuvres a eue pendant les rassemblements de troupes antérieurs. Il a été reconnu que la circulation de ces officiers gênait les troupes dans leurs manœuvres et les induisait souvent en erreur lorsque des groupes d'officiers non au service se formaient et stationnaient sur l'un ou sur l'autre point. Les troupes les prennent alors pour des états-majors ou des détachements armés et dirigent sur eux leurs feux. De plus, étant en uniforme, les officiers devraient être soumis à la discipline militaire et aux ordres de service donnés aux troupes ; or, il est impossible de les leur faire observer à moins de les placer sous la direction d'un officier spécialement désigné à cet effet. Les états-majors étant fort peu nombreux et déjà très occupés, il n'est pas possible d'en détacher des officiers pour un service de ce genre.

L'interdiction de porter l'uniforme n'est d'ailleurs pas de nature à empêcher les officiers qui le désirent de suivre les manœuvres avec fruit. Ils peuvent tous obtenir des renseignements sur les opérations de chaque jour en s'annonçant à cet effet, personnellement au chef d'état-major de la Division, lequel leur délivrera un laissez-passer. De cette manière ils pourront suivre les manœuvres utilement, circuler partout et étudier en toute liberté, sans être astreints aux obligations que leur imposerait le port de l'uniforme.

Quant aux insinuations peu obligeantes de votre correspondant, il est inutile de les relever. Les lecteurs de la *Revue militaire* les auront appréciées à leur valeur. Il est clair que si des officiers ont l'intention de suivre les manœuvres de la 1^{re} Division pour « surveiller » la manière dont elles seront dirigées, ils pourront le faire d'autant plus aisément qu'étant en civil, leur présence sera moins remarquée. » X.

GUERRE DES ZOULOUS

La lettre suivante, écrite par ordre du duc de Cambridge au général commandant dans l'Afrique centrale, et dans laquelle le feld-marshal, commandant en chef l'armée anglaise, fait l'exposé de la situation dans l'affaire du lieutenant Carey du 98^e régiment, termine l'enquête relative à la mort du prince Napoléon :